BAIGNADE INTERDITE

3 juillet 2025
Par arrêté municipal, la baignade et l'utilisation des ponts en tant que plongeoirs sont formellement interdits dans la Marne, sur toute sa traversée de la commune.

Le non-respect de ces obligations est dangereux et passible d'amende.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

CONTACT

Police municipale
Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message mailto:policemunicipale@lfsj.fr

Espace des Pelletiers
9, rue Goury

Ouverture au public
Lundi au vendredi : 9h – 12h.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE